

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 25 avril 2025
N° CP-2025-3-14-4
N° applicatif 11940

14^{ème} Commission
Commission Agglomération de Mulhouse

Direction
Direction éducation jeunesse

ACCORD DE CONSORTIUM AUTOUR DU PROJET " AMBITIONS MULHOUSE VILLE ÉDUCATIVE "

Résumé : Le projet « Ambitions Mulhouse Ville Éducative » s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » lancé par le gouvernement. Lauréat de cet appel en juillet 2023, il vise à transformer les pratiques pédagogiques et les conditions d'apprentissage en mobilisant un large panel d'acteurs de l'éducation, de la formation et du secteur social. En effet, les difficultés éducatives et sociales sont particulièrement marquées à Mulhouse et appelle à une alliance inédite.
L'accord de consortium permet ainsi de formaliser l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre concrète de ces actions.

Le projet « Ambitions Mulhouse Ville Éducative » trouve son origine dans un constat alarmant : Mulhouse connaît des difficultés éducatives marquées, avec un taux de décrochage scolaire élevé, des inégalités sociales impactant les parcours d'apprentissage et un manque de ressources adaptées aux besoins spécifiques des élèves. Ce qui marque la nécessité de repenser l'accompagnement des élèves et de renforcer les dispositifs éducatifs pour favoriser leur épanouissement et leur réussite.

1. Le consortium, une alliance de plusieurs acteurs au profit de l'éducation

L'accord de consortium du projet "Ambitions Mulhouse Ville Éducative" régit la collaboration entre plusieurs partenaires institutionnels et académiques pour la mise en œuvre d'un projet d'innovation dans la forme scolaire. Porté par le rectorat de l'académie de Strasbourg, il est soutenu par une convention de financement signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il réunit de nombreux partenaires parmi lesquels les Institutions éducatives et académiques (Rectorat de l'Académie de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Université de Strasbourg (UNISTRA), Réseau Canopé...), des collectivités (Collectivité

européenne d'Alsace, Ville de Mulhouse, Région Grand Est), des acteurs de la santé et du social (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, Agence Régionale de Santé Grand Est, Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin...), des services de l'État (Préfecture du Haut-Rhin), mais aussi des associations et entreprises partenaires (AGATEA, Cabinets de psychologie...).

Le projet, qui s'articule autour de onze actions clés couvre des thématiques variées comme l'innovation pédagogique, le soutien à la parentalité, la médiation scolaire et l'accompagnement psychologique des élèves.

Le financement repose sur une subvention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » de 7 millions d'euros, complétée par des apports des partenaires (mobilisation de droit commun ou apport spécifique), pour un budget total de près de 44,5 millions d'euros.

2. La Collectivité européenne d'Alsace, un partenaire de ce consortium

Dans le cadre du projet « **Ambitions Mulhouse Ville Éducative** », la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à travers plusieurs contributions ciblées, représentant au titre de l'année 2025, un investissement total de **1,152 million d'euros**, dont :

- **367 000 euros d'actions spécifiques financées :**
 - La mise en place des actions éducatives pour répondre aux fondamentaux de la vie (gestes qui sauvent, lutte contre le harcèlement et les différences...) ;
 - La mise en place et gestion d'une infrastructure numérique (wifi et tablettes pour 7 collèges) ;
 - La conception et l'aménagement d'espaces « sas » pour permettre d'engager un travail de médiation avec les élèves dits « hautement perturbateurs ».
- **780 000 euros de valorisation de la masse salariale des Agents Techniques des Collèges** affectés aux établissements concernés ;
- **5 000 euros dédiés à l'expérimentation** d'un **travailleur social dans une équipe pluridisciplinaire mobile** pour aider à l'accompagnement des élèves en difficulté.

Si l'engagement de la collectivité concerne la durée du plan (5 ans), le montant annuel qui pourra y être consacré sera ajusté chaque année en fonction du contexte financier et des capacités budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de l'adoption de son budget primitif.

Cette participation s'inscrit dans une politique plus large de modernisation et de restructuration des établissements scolaires, pour laquelle la Collectivité européenne d'Alsace investit **65 millions d'euros sur la mandature**.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le projet « Ambitions Mulhouse Ville Éducative » ;
- d'approuver l'accord de consortium formalisant l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre concrète des actions du projet précité, joint en annexe au présent rapport, à conclure avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle, le Réseau Canopé, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, l'Institut Français de l'Éducation – Ecole normale

supérieure de Lyon, la Fondation Saint-Jacques, l'Office central de Coopération à l'Ecole, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg, l'association AGATEA, les Cabinets de psychologie Fabien Le Coze et l'Effet Papillon, le cabinet Relayance, la Ville de Mulhouse, la Région Grand Est, la Préfecture du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et de m'autoriser à le signer ;

- d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de ce projet, qui se traduit par un engagement financier et opérationnel au titre de l'année 2025 de 1,152 million d'euros. Cet engagement comprend :

- 367 000 euros dédiés à des actions éducatives et numériques ;
- 780 000 euros de valorisation de la masse salariale des Agents Techniques des Collèges ;
- 5 000 euros pour l'expérimentation d'un travailleur social au sein d'une équipe pluridisciplinaire mobile pour accompagner les élèves en difficulté.

- de préciser que si l'engagement de la collectivité concerne la durée du plan (5 ans), le montant annuel qui pourra y être consacré sera ajusté chaque année en fonction du contexte financier et des capacités budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de l'adoption de son budget primitif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.